

COMMUNIQUE

Le projet de rénovation-automatisation du pont Colbert sur les rails

Le Comité de pilotage du projet de rénovation-automatisation du pont Colbert regroupant les services de l'Etat et les collectivités concernées - Région, Département, Ville de Dieppe, Agglomération Dieppe-Maritime - s'est réuni mercredi 18 décembre 2018 sous la présidence de Jean-Christophe Lemaire, Vice-Président du Syndicat Mixte du Port de Dieppe pour prendre connaissance de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et poursuivre la concertation engagée.

Lors de ce Comité de pilotage, Jean-Christophe Lemaire a indiqué que : « *le projet de mise en valeur patrimoniale du pont Colbert sous la forme d'une rénovation-automatisation, mariant identité et modernité, entrainé dans une phase opérationnelle* ». Il a souligné : « *la fonctionnalité et le caractère exceptionnel de cet outillage stratégique, tant pour les activités portuaires que pour la circulation routière et précisé les objectifs à garantir pour l'exploitation du Port et à atteindre dans les domaines social, patrimonial, environnemental et en matière économique* ».

Le groupement Profractal/Venna Ingenierie/Alain Spielmann/GFTK Architectes a été retenu pour la maîtrise d'œuvre. Profractal est un bureau d'études techniques spécialisé en ouvrages d'art et charpente métallique ; Venna Ingenieri est un spécialiste des ponts mobiles et matériels hydromécaniques ; les cabinets d'architecte patrimoine, architecte d'ouvrages GFTK et A Spielmann d'art. La composition de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été définie selon les règles d'un ouvrage classé.

L'avis sur le classement du pont Colbert, aujourd'hui inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, pourra être donné par le futur Syndicat Mixte « *Ports de Normandie* » dès lors que le maître d'œuvre sera à même de fournir les informations techniques les plus complètes sur l'ensemble des éléments à rénover et la programmation des travaux. Cet avis, intégrera la position que les collectivités composant le Syndicat Mixte auront arrêtée, cette démarche collective bénéficiant en amont du concours du maître d'œuvre, de l'intervention d'experts mandatés et des propositions émanant de l'association de sauvegarde du pont Colbert.

La mission du maître d'œuvre, en charge des études d'avant-projet et de la rédaction des Dossiers de Consultation des Entreprises jusqu'à la notification des travaux, est programmée toute l'année 2019. Les travaux ne débuteront pas avant 2020.

L'opération de rénovation/Modernisation du pont Colbert comprend :

- La rénovation de sa structure métallique en fer puddlé et sa mise en peinture
- La rénovation des pièces du mécanisme
- La reprise de ses culées en termes de génie civil
- La rénovation de son circuit hydraulique et des organes de manœuvres hydrauliques
- L'automatisation de sa manœuvre et le déport de sa commande
- Le remplacement de la chaussée de roulement
- L'amélioration des voies piétonnes, notamment par l'élargissement des trottoirs
- L'amélioration de ses caractéristiques pour le passage des trafics lourds
- La rénovation de sa cabine de manœuvre et de la salle des machineries
- La reprise de ses abords : reprise du pavage dans la zone d'effacement, reprise des garde-corps, éclairage du pont...

Le Port de Dieppe poursuivra la concertation la plus active et mobilisera toutes les collectivités concernées - Région, Département, Ville et Agglomération Dieppe-Maritime, pour à la fois bénéficier de l'adhésion du plus grand nombre et faciliter la mise en œuvre des mesures pratiques et des moyens d'information qui permettront durant les travaux d'impacter le moins possible la vie des habitants et le fonctionnement des services publics et des commerces.